



## Travaux d'un voisin sur maison mitoyenne.

Par **jerfar**, le **16/04/2014** à **13:58**

Bonjour,

J'habite une vieille maison de village (achetée il y a 3 ans) et mon voisin veut "rénover" une vieille remise en appartement. Sa remise est constituée d'un garage au rez-de-chaussée et d'un étage. Nous sommes mitoyen sur un coté (pas en totalité, sa remise étant moins profonde).

Mon toit est plus haut que le sien actuellement, donc, de ce que j'ai compris, la partie visible du mur entre son toit et le mien m'appartiendrait. Il veut relever le sien pour créer un nouvel étage. Son toit actuel est un toit tout simple en béton/ciment alors que le mien est un vieux toit avec tuiles, sous-tuiles en terre cuite et génoises. Mon toit "déverse" directement sur son toit (l'écoulement se fait chez lui)

1 - Je viens de voir que les travaux ont commencé alors que le permis n'a été affiché qu'il y a 3 jours sur la porte de sa remise (j'ai vu le permis de construire hier et il était tamponné par la mairie de mon village il y a presque 3 mois)

2 - Je n'ai jamais été prévenu par le voisin ou tout autre personne que des travaux allaient être faits. Je ne l'ai su seulement il n'y a pas une semaine, lorsque j'ai reçu le courrier d'un huissier me demandant de prendre rendez vous au plus vite pour faire un état des lieux de mon mur intérieur..

3 - Pour les travaux, les maçons ont commencé à travailler sur la partie du mur qui est mitoyenne à ma maison, sans m'avoir prévenu ni fait de constat d'huissier.

4 - Pour la mitoyenneté, il semble qu'il fasse mettre un isolant entre le mur existant et un nouveau mur. Ce dernier sera bien dans leur parcelle mais sera monté au même niveau que

le mien.

5 - Et pour finir, j'ai appris après consultation du permis de construire hier et par les maçons qui travaillent aujourd'hui, que mon toit allait être "rasé" au niveau de ma limite de propriété pour être rejoint au sien (un écoulement d'eau sera fait à la jonction des deux toits en limite commune de parcelle).

Je n'arrive pas à avoir d'aide. La mairie me dit que les tuiles qui dépassent c'est mon problème... L'urbanisme ne veut pas me donner d'informations. Ils considèrent que du moment que le permis est accepté, c'est plus leur problème (j'insiste sur le fait que je n'ai jamais été consulté par qui que ce soit)

Quels sont mes droits? Est-ce normal que je n'ai jamais été averti? Sur le permis de construire, il est écrit "rénovation", mais l'ajout d'un étage, est-il considéré comme rénovation? Et surtout, est-ce légal ?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide.